



Province de Namur
Commission sportive provinciale
Secrétariat

REUNION DU 29/09/2020 - N° 01 (2020-2021)

<u>SIEGENT</u>	: M. DEGEE	- Président
	: M. MOUTON	- Vice-Président
	: M. COPPIN	- Membre
	: M. MARCHAL	- Membre
	: M. PEETERS	- Membre
	: M. COVAS	- Membre
	: M. SURINX	- Représentant C.P.A.
	: M. SCHEERS	- Secrétaire (sans droit de vote)
<u>EXCUSE</u>	: M. DELFORGE	- Membre
<u>NON EXCUSE</u>	: M. DEPAS	- Membre

La séance est ouverte à 19h30. Elle se tient à Jambes.
M. Degée accueille le nouveau membre de la CSP (M. Covas) et lui communique les instructions d'usage.

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Le PV du 23/06/2020 est approuvé.

2. COMPETITION PROVINCIALE

2.1. Ratifications

Néant.

2.2. Dossier N° 2020-2021/003

Monsieur Degée ne siège pas.

<u>Date</u>	: 07/09/2020
<u>Rencontre</u>	: RD Namur 14 C – MFC Andenne 53 – Div 4B
<u>Arbitre</u>	: Hiernaux Jean-Pierre
<u>Objet</u>	: Arrêt de la rencontre
<u>Délibéré</u>	

Vu le rapport de l'arbitre ;

Attendu qu'il est établi que la rencontre a été arrêtée à la 25^{ème} minute sur le score de 2-2 suite à une blessure grave d'un joueur de MFC Andenne 53, nécessitant l'intervention d'une ambulance ;

Vu que la salle n'a été libérée qu'à 22h50.

Considérant qu'il s'agit d'un cas de force majeure ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :

- décide de faire rejouer la rencontre

- le club visité est invité à reprogrammer la rencontre conformément à l'art 2.7 du règlement provincial ;

Ainsi prononcé à Jambes le 29/09/2020.

2.3. Dossier N° 2020-2021/005

Monsieur Degée ne siège pas.

Date : 18/09/2020



Rencontre : Olympie Jambes – A Tavier B – Div 4B
En cause de : Bodart Bruno – 854628 – 04/02/1964 - Olympie Jambes – 6489 (P.O.)
: Auspert Marvin – 822019 – 12/08/1991 - Olympie Jambes – 6489 (P.O.)
Arbitre : Lucas Hugues (P.O.)
Objet : Match non joué

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Attendu que M. Auspert Marvin – 822019 est absent excusé ;

Entendu la partie en cause quant à ses arguments ;

Attendu qu'il est établi qu'un des buts n'était pas conforme ;

Considérant que la responsabilité d'un club ne peut être retenue en cas de terrain non convenable ;

Qu'en conséquence, rien ne peut être reproché au club ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- décide de faire rejouer la rencontre et enjoint au club de communiquer au secrétariat provincial si de nouveaux buts sont disponibles en prévision de la rencontre de ce 02/10/2020;

- le club visité est invité à reprogrammer la rencontre conformément à l'art 2.7 du règlement provincial ;

Ainsi prononcé à Jambes le 29/09/2020.

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction

3.1.1. Dossier N° 2020-2021/001

Messieurs Coppin – Mouton et Covas ne siègent pas.

Date : 04/09/2020

Rencontre : BF Dinant C – Jeunesse Mosane Anhee – Div 2B

En cause de : Baudalet Olivier – 763804 – 28/05/1974 – BF Dinant - 2166

Arbitre : Geerkens Olivier

Objet : Critique et attitude désagréable (A.1)

Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art A.1 du barème de sanctions

Transaction : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 12/10/2020 au 25/10/2020.

Ainsi prononcé à Jambes le 29/09/2020.

3.1.2. Dossier N° 2020-2021/002

Messieurs Coppin – Mouton et Covas ne siègent pas.

Date : 04/09/2020

Rencontre : BF Dinant C – Jeunesse Mosane Anhee – Div 2B

En cause de : Petrozyan Arsen – 844397 – 09/07/1998 – JM Anhee - 5225

Arbitre : Geerkens Olivier

Objet : Faute brutale (B.2)

Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art B.2 du barème de sanctions

Transaction : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 12/10/2020 au 18/10/2020 ; du 26/10/2020 au 01/11/2020 et du 09/11/2020 au 20/11/2020.

Ainsi prononcé à Jambes le 29/09/2020.

3.1.3. Dossier N° 2020-2021/004

Messieurs Mouton et Marchal ne siègent pas.

Date : 18/09/2020

Rencontre : Nostalgie Mettet – Lonanti Sambreville – Div 1



En cause de : Bonatesta Domenico – 857785 – 07/01/1994 – Lonanti Sambreville - 6284

Arbitre : Klemczak Dominique

Objet : Menaces – Intimidations (A.4)

Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art A.4 du barème de sanctions

Transaction : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 12/10/2020 au 25/10/2020 et du 02/11/2020 au 15/11/2020

Ainsi prononcé à Jambes le 29/09/2020.

3.1.4. Dossier N° 2020-2021/006

Date : 18/09/2020

Rencontre : BV Mont C – MFCC Namur – Div 3A

En cause de : Salgueiro Bras Carlos Manuel – 808842 – 22/01/1991 – BV Mont - 3896

Rédacteur : Secrétaire provincial

Objet : Membre suspendu repris sur une feuille de match (G)

Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art G du barème de sanctions

Transaction : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 12/10/2020 au 25/10/2020.

Ainsi prononcé à Jambes le 29/09/2020.

3.1.5. Dossier N° 2020-2021/007

Monsieur Covas ne siège pas.

Date : 25/09/2020

Rencontre : Sp Vonèche B – Cheminot Namur B – Div 4C

En cause de : Gillet Maxime – 840061 – 20/06/2000 – Sp Vonèche - 7150

Arbitre : Pain Nicolas

Objet : Critique et/ou attitude désagréable (A.1)

Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art A.1 du barème de sanctions

Transaction : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 12/10/2020 au 18/10/2020

Ainsi prononcé à Jambes le 29/09/2020.

3.2. Comparutions

Aucun dossier

4. SUSPENSIONS

<i>Licence n°</i>	<i>Nom & prénom</i>	<i>Club</i>	<i>Suspension de toutes fonctions du au inclus</i>		<i>Commentaire</i>
763804	Baudelet Olivier – 28/05/1974	BF Dinant	12/10/2020	25/10/2020	
808842	Salgueiro Bras Carlos Manuel – 22/01/1991	BV Mont	12/10/2020	25/10/2020	
840061	Gillet Maxime – 20/06/2000	Spartak Vonèche	12/10/2020	18/10/2020	
844397	Petrozyan Arsen – 09/07/1998	Jeunesse Mosane Anhée	12/10/2020 26/10/2020 09/11/2020	18/10/2020 01/11/2020 20/11/2020	
857785	Bonatesta Domenico – 07/01/1994	Lonanti Sambreville	12/10/2020 02/11/2020	25/10/2020 15/11/2020	



5. FRAIS

<i>Matricule</i>	<i>Nom club</i>	<i>Frais adm.</i>	<i>Amende Susp.</i>	<i>Dépl. Arbitre</i>	<i>Divers</i>	<i>Total (€)</i>
2166	BF Dinant (2021/001)	12,50 €	5 €			17,50 €
3896	BV Mont (2021/006)	12,50 €	5 €			17,50 €
5225	Jeunesse Mosane Anhée (2021/002)	12,50 €	10 €			22,50 €
6284	Lonanti Sambreville (2021/004)	12,50 €	10 €			22,50 €
7150	Sp Vonèche (2021/007)	12,50 €	2,50 €			15 €

6. MISSIONS DES MEMBRES

Aucune mission programmée

7. REUNIONS 2020/2021

27/10/2020 – 24/11/2020 – 15/12/2020 – 26/01/2021 – 23/02/2021 – 30/02/2021 – 27/03/2021 – 25/04/2021

La prochaine réunion de la CSP NAMUR se tiendra le 27/10/2020.
La séance est levée à 20h40.

Au nom de la CSP NAMUR,

Jean Scheers
Secrétaire

Pascal Degée
Président de séance

Jean SCHEERS

Secrétaire

Tf : 0487/333.710

Fax : 83/61.35.21

Courrier : Fays 6C – 5590 Achêne

Courriel : namur@lffs.eu

